

45^{ème} RALLYE REGIONAL

Du

HAUT PAYS NICOIS. RPEA

12 et 13 NOVEMBRE 2021

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 13 Septembre 2021
Ouverture des engagements	Dès parution du règlement
Clôture des engagements	Lundi 1 ^{er} novembre 2021
Parution du road book :	Vendredi 5 novembre 2021

DATES ET HEURES DE RECONNAISSANCES :

Samedi 6 novembre 2021 et Vendredi 12 novembre 2021
De 9h00 à 18h00

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

Jeudi 11 novembre 2021 de 10h30 à 20h00 :

Pré-vérifications administratives, au siège de l'ASAC Nice (9 Rue Massenet à Nice)

Chaque équipages devra présenté les pièces suivante (Permis et licence en cours du pilote et copilote ainsi que le passeport technique afin de pouvoir retiré l'ensemble des documents.

Vendredi 12 novembre 2021 de 17H00 à 21h00 au stade de football de Blausasc (Col Pelettier)

VERIFICATIONS TECHNIQUES :

Vendredi 12 novembre 2021 de 17H15 à 21H15 sous le chapiteau du clos de boules de Blausasc (Col Pelettier)

1^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs: Vendredi 12 novembre 2021 à 20H00 Maison pour Tous (Contes)

Publication des équipages admis au départ : Vendredi 12 novembre 2021 à 22H00

Heure de mise en place du parc de départ : Vendredi 12 novembre 2021 à 12H00

Briefing des pilotes : Briefing écrit remis contre émargement au contrôle administratif

Briefing des véhicule d'encadrements sur convocation de la direction de course le vendredi 8 novembre 2019

Départ 1^{ère} ETAPE :

-1^{er} concurrent : Samedi 13 novembre 2021 à 10h00 Usine Lafarge de Contes .

-L'ordre de départ sera comme suit : VHC - Moderne – VHRS – LTRS-LPRS

Arrivée 1^{ère} ETAPE :

1^{er} Concurrent : Samedi 13 novembre 2021 à 19h15 Pré Massa à Contes

Vérifications finales : samedi 13 novembre 2021 au Garage TRENTO 3 Avenue Charles Alunni, 06390 CONTES.

Publication du classement final officiel définitif : Samedi 13 novembre 2021

30mn après l'arrivée du dernier concurrent

Tableaux d'affichage officiels : Parc Fermé et PC Course à la Maison pour Tous à Contes

Remise des prix : Samedi 13 novembre 2021 au Podium d'arrivée .

L'Association Sportive de l'Automobile Club de Nice organise les 12 & 13 novembre 2021 en qualité d'organisateur administratif et technique le :

45^{ÈME} RALLYE REGIONAL DU HAUT PAYS NICOIS

Le présent règlement a été enregistré par la ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur sous le Visa N° 52 et sous le Permis d'Organiser N° 547 en date du 23/09/2021 .

COMITE D'ORGANISATION :

Président : MARTINI Eric

Membres PENGIAL Guy, LEBLOIS Frédérique, HAUT- LABOURDETTE Florian, GUILLOCHON Grégory, NIZIER Hervé, OLIVARI Phillipe, CORNIGLION Christelle, GUILLOCHON Jean-Jacques, MARTINI Maxime, MASSIERA Jérémy, PELAGATTA Romain ,MASSIERA Jérémy, Michaud Jean Phillipe, Michaud Sandrine

Secrétariat du Rallye et Permanence du Rallye.

Jusqu'au Jeudi 11 novembre 2021 à 20h00 : 9 rue Massenet, 06000 NICE.

A partir du Vendredi 12 novembre de 17H00 à 21H30 : au stade de football de Blausasc (Col Pelettier)

Portable : 06-13-59-08-84

Email: asacnice@gmail.com

Site Web: www.asacnice.fr

ORGANISATEUR TECHNIQUE:

Nom : CORNIGLION Christelle

ASAC de NICE

9 Rue Massenet, 06000 Nice

Portable : 06 13 59 08 84

Email asacnice@gmail.com

Représentée par Éric Martini

1.1. OFFICIELS

Délégué Ligue PACA :	Gerard GHIGO	<i>licence n°</i>
Juge de fait:		
Président du Collège Commissaires Sportifs :	DUFRESNE Regis	licence n° 2484
Membres du collège :	DESMOT Patricia	<i>licence n° 4514</i>
	FERCHICHI Nathalie	<i>licence n°137842</i>
Directeur de Course :	GALLI Robert	<i>licence n° 9206</i>
Directeurs de course Adjoints :	NAS de TOURRIS Emmanuelle	<i>licence n° 18620</i>
	ALAIN Marie-Laure	<i>licence n° 228679</i>
	OUDINOT Stéphane	<i>licence n° 45980</i>
Directeurs de course stagiaires :	OZON Frédéric	<i>licence n°200037</i>
Directeur de course Adjoint chargé du BBR :	DAO Serge	<i>licence n° 2397</i>
	- DE ZAGIACOMO Jean Marcel	<i>licence n° 178729</i>
Directeurs de course Adjoints délégués aux ES :	- CIER Marc	<i>licence n°2942</i>

	- TEISSEIRE Jean-Claude	licence n°226136
	- RAULT Alain	licence n°16042
Commissaires techniques :		
Responsable moderne :	- PRADO Philippe	licence n° 56333
Responsable VH	-FORESTELLO Jean-Pierre	licence n°11620
	-ASSO Pierre	licence n°46813
	- BRASSART Hervé	licence n°7192
	-DAUMAS Gérard	licence n° 7191
	- BERSZAKIEWICZ Bogumila	licence n° 224902
Secrétaire des commissaires techniques :	LESSER Katia	licence n° 121651
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	BLANGERO Gérard	licence n° 55095
	FERCHICHI Faysal	licence n° 127836
	FOTIA Aurore	licence n° 1992
	FORESTELLO Isabelle	licence n°138486
Voiture Damier :	LAMY Sandrine	licence n° 141070
	MICHAUD Jean-Philippe	licence n° 114001
Voiture Sécurité :	M & Mme BARNOUIN	
Voiture Info	THOMATIS Frédéric	
Informatique :	LC CHRONO	
Responsable Temps	OLIVARI Phillippe	licence n° 7363
Sécurité radio :	DELTA COM	
Speaker	Claude JULIAN	

Mesdames & Messieurs les Commissaires de la FFSA

1.2. ELIGIBILITE

Le 45^{ème} Rallye REGIONAL DU HAUT PAYS NICOIS compte pour :

- LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2022 COEFFICIENT 2
- LES CHALLENGES RALLYES DE LA LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE PACA 2021
- LE CHALLENGE PILOTES & COPILOTES DE L'ASAC NICE 2021

1.3. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas de confirmation par écrit de leur inscription, une pré-liste sera mise à jour sur le site Internet www.asacnice.fr avec leur horaire de convocation aux vérifications.

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

Jeudi 11 novembre 2021 de 10h30 à 20h00:

Pré-vérifications administratives, au siège de l'ASAC Nice (9 Rue Massenet à Nice)

Chaque équipages devra présenté les pièces suivante (Permis et licence en cours du pilote et copilote ainsi que le passeport technique afin de pouvoir retiré l'ensemble des documents.

Vendredi 12 novembre 2021 de 17H00 à 21h00 au stade de football de Blausasc (Col Pelettier)

VERIFICATIONS TECHNIQUES :

Vendredi 12 novembre 2021 de 17H15 à 21H15 sous le chapiteau du clos de boules de Blausasc (Col Pelettier)

A l'issue des vérifications les véhicules seront admis en parc fermé

Les vérifications finales seront effectuées au Garage TRENTO, 3 Avenue Charles ALUNNI, 06390 CONTES au taux horaire de 60 € TTC Maxi.

ARTICLE 2p. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3p. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5 Toute personne qui désire participer au 45^{ème} Rallye Régional du Haut Pays Niçois doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, **avant le lundi 1er novembre 2021 MINUIT.**

Toute demande d'engagement devra être accompagnée :

- **Permis de conduire en cours de validité.**
- **Licence valide pour l'année en cours.**

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à **200** voitures maximum à moduler en fonction du nombre d'engagés dans les autres supports de doublure.

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés à :

- **360 €** avec la publicité facultative des organisateurs
- **720 €** sans la publicité facultative des organisateurs
- **330 € pour les équipages (pilote + co-pilote) de l'ASAC NICE**

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Toutefois il est possible de transmettre le bulletin d'engagement ainsi que tous les documents demandés dans le règlement par Email à asacnice@gmail.com et de faire suivre les droits d'engagements au plus tard la semaine précédente le rallye.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés :

- Aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé.
- Au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'aurait pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- De 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.
- De 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2.9. **Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales, une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée.**

Retrait de Licence : (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et ce, que l'intervention ait été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié

lui-même. Dans tous les cas et quelque soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.1 Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.2. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classées par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classées par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)
- Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de Leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ)
- Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

R5/RC2, Rally 2 kit (ex R4 kit FIA), A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, A7K, RC3, R4, RC4, R3, A8, N4, F214, A6K, RC5, R2, R2J, A7, N3, F213, GT9, A6, A5K, A5, R1, N2, F212, N2 Série, N1, F211.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées **indiqués sur le bulletin d'engagement.**

ARTICLE 4p. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures homologuées, à la date des vérifications techniques, qui correspondent aux prescriptions de l'annexe « J » du Code Sportif International pour les voitures du groupe A (Super 2000,Kit-Car,Super 1600),les voitures du groupe R (R1A ,R1B ,R2B ,R2C ,R3C ,R3D ,R3T,R4,R5),les voitures du groupe N et aux prescriptions de la FFSA pour les voitures F2000 ,FRC,FA,FN,GT de série 2 roues motrices.

4.3. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée le Vendredi 12 Novembre 2021 à partir de 19H00 dans les parcs prévus à cet effet, et indiqués sur le livre de route.

Pendant toute la durée du rallye, **aucune** réparation **ou** ravitaillement **par une assistance n'est autorisé en dehors des parcs d'assistance.**

En dehors de ces parcs d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention **ni apport** extérieur.

Cette **éventuelle** intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel sur l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de fait et toute infraction fera l'objet d'une **pénalité du Collège des Commissaires Sportifs** pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Un seul véhicule d'assistance par voiture de compétition sera autorisé dans les parcs d'assistance.

Le parc d'assistance se situera dans la zone d'Activité de la ROSEYRE.

Ouverture du Parc d'assistance le Vendredi 12 Novembre à partir de 19h00.

Toute réservation d'emplacements avant cette date sera automatiquement enlevée et pourra entraîner des pénalités du collège des commissaires sportifs aux équipages

ARTICLE 5p. IDENTIFICATIONS DES VOITURES ET PUBLICITE

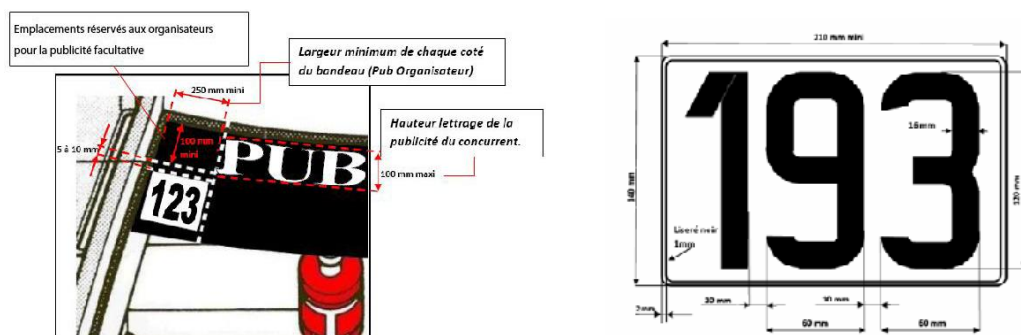
La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront précisées ultérieurement ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5. IDENTIFICATION DES VOITURES

5.1. Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012- 312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière. Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye. Cette identification concerne également la voiture 0 si elle est en configuration course. Le format de ces numéros et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous : Couleur : traits noirs sur fond blanc. Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : $155 + 210 + 155 = 520 \text{ mm} =$ taille d'une plaque d'immatriculation). **L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.**

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.



Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

ARTICLE 6p. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION

Le **45^{ÈME} RALLYE REGIONAL DU HAUT-PAYS NICOIS** représente un parcours de 146.26 km
Il est divisé en 1 étape et 3 sections
Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40.00 Km.

Les épreuves spéciales sont :

Samedi 13 Novembre :

- | | | |
|--|---|-------------|
| - ES 1-4: L'Engarvin - Lucéram | : | 10,41 Km x2 |
| - ES 2-5: Col de l'Orme – Col de Braus | : | 7,07 Km x2 |
| - ES 3 : La Pallarea | | 5.04 Km x1 |

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire »

6.2.1 RECONNAISSANCES

Dans tous les rallyes asphalte, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment en matière de vitesse et de bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :

- .- Le nombre de passages en reconnaissances est limité à TROIS maximum.**
- .- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit.**
- .- Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.**

6.2.6. Les reconnaissances limitées à 3 passages auront lieu :

Samedi 6 novembre 2021 et Vendredi 12 novembre 2021 :
De 9H00 à 18H00

ARTICLE 7p. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 DEPART

- le Rallye Moderne partira 15 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC.

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11. P Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : CHASUBLE « JAUNE FLUO » en adéquation avec les RTS
- Commissaire: CHASUBLE « ORANGE »
- Chef de poste : CHASUBLE « ORANGE Barrée en NOIR »
- Relation concurrents : CHASUBLE « ROUGE »
- Commissaire technique : CHASUBLE « NOIR »
- Directeur de course : CHASUBLE « ROUGE »

7.3.5. Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, **le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.**

7.5.17.3 Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4x4, appareils de levages, etc.), ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée.

Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la Direction de Course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible.

En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

ARTICLE 8p. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9p. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10p. PRIX ET COUPES

Aucun PRIX EN ESPECES ne sera distribué.

Un engagement pour l'édition 2022 sera offert au Vainqueur du Rallye.

Un engagement sera offert par tirage au sort à 3 équipages rentré en parc final pour l'édition 2022

TROPHEE GUIDO :

L'équipage qui réalisera le Meilleur temps de la classe F2 13 dans l'es 2 & 5 se verra offrir un engagement pour l'édition 2022

Trophée RINALDI

Réservé aux pilotes nés après le 11 Novembre 1996.

(Bordereau d'inscription obligatoire avec photocopie de la Carte d'Identité)

Premier classé : 1 engagement pour 2022

Des coupes seront distribuées à tous les équipages classés.

***La remise des prix se déroulera
Samedi 13 novembre 2021
Au Podium***